

Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 26 mars 2008

Deuxième session de la 56^e législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 26 mars 2008

10 h

Prière.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Harrison, leader parlementaire de l'opposition, donne avis de l'intention de l'opposition d'étudier, le jeudi 27 mars 2008, les motions 61 et 60 à l'appel des affaires émanant de l'opposition.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34 puis étudie les autres projets de loi dont la deuxième lecture a été ordonnée, après quoi elle se formera en Comité plénier pour étudier des projets de loi.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé.*

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à $12\,\mathrm{h}\,30$, reprend à $14\,\mathrm{h}\,\mathrm{sous}\,\mathrm{la}$ présidence du président de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Fraser assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

M. Fraser interrompt les délibérations et demande aux parlementaires de ne pas se livrer à des entretiens.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.